

— Enfin que toutes les conditions renfermées dans la décision de 1876, portée par le Saint-Siège et non par Laval, fussent observées.

Tout le reste : Questions de propriété, de revenus, d'émoluments, etc., etc., devait être réglé et s'est en effet réglé entre Monseigneur de Montréal et l'Ecole de Médecine; ce qui est une considération bien suffisante, aux yeux du public, pour croire que l'Ecole n'a pas raison de se plaindre et qu'elle a doublement tort de s'attaquer à Laval lorsqu'elle veut évidemment atteindre plus haut.

L'Ecole de Médecine, qui rêve encore université indépendante à Montréal, malgré les décisions répétées du Saint-Siège, s'imagine-t-elle en vérité que si le Saint-Siège eût accordé cette université indépendante, son sort eût été différent de ce qu'il est aujourd'hui ? Pas du tout.

S'imagine-t-elle qu'elle eût pu, retranchée dans son autonomie et dans cette indépendance *parfaite* qu'elle réclame aujourd'hui, vivre en face de la nouvelle Université sans froisser les justes désirs du Saint-Siège ? S'imagine-t-elle qu'elle eût alors été plus libre de conserver avec l'université du collège Victoria, cette affiliation que Rome trouve aujourd'hui *nécessaire* d'empêcher ? S'imagine-t-elle qu'on lui eût alors gracieusement offert une affiliation que Rome déclare *evidemment impossible* aujourd'hui. Puisqu'aux yeux de Rome, cette affiliation équivaldrait à l'érection d'une université indépendante, l'Ecole s'imagine-t-elle que la nouvelle université la lui eût accordée plus facilement que Laval, ou que Rome eût cessé de trouver cette affiliation impossible ?

Enfin, supposé qu'ils eussent voulu s'entendre avec l'Université indépendante comme ils font semblant de vouloir aujourd'hui s'entendre avec Laval, les docteurs qui protestent s'imaginent-ils que leur Ecole fût alors entrée à pleine voile dans la nouvelle institution, avec « son nom, son autonomie, son indépendance parfaite, avec tous ses droits, son affiliation à l'université Victoria » et ses diplômes de Cobourg ?

Nullement.

Et lors même, par impossible, que le sort de l'Ecole de Médecine eût été différent alors de ce qu'il est aujourd'hui, elle n'en est pas moins tenue d'obéir, parce que les dispositions actuelles sont celles que le Saint Siége a voulues.

Qu'elle obéisse.